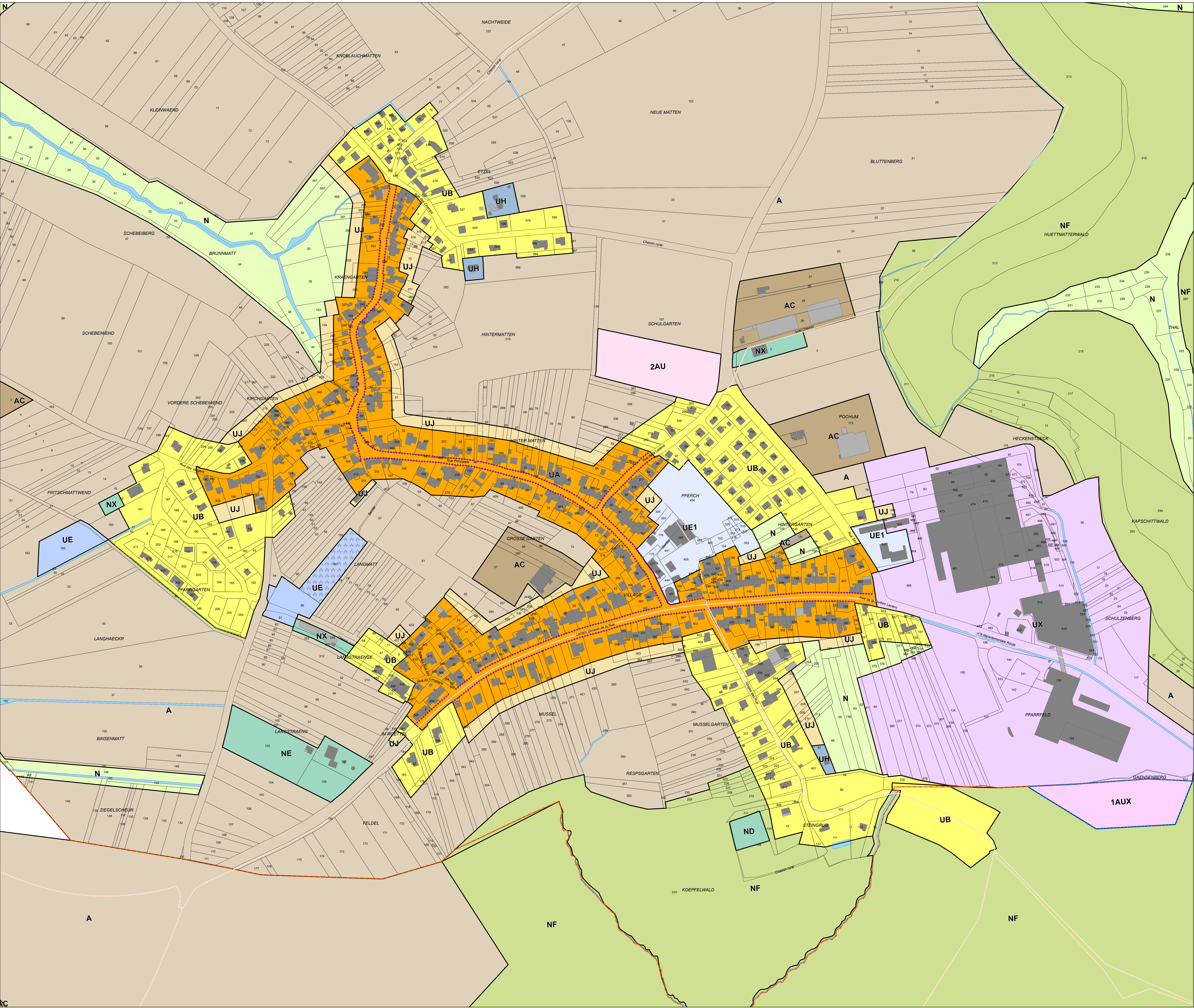




- limite de commune
- secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- éléments du paysage à protéger au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme
- alignement des falaises
- voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologiques

maître d'ouvrage :
**Communauté de communes
Hanau - La Petite Pierre**

PLUi du Pays de La Petite Pierre

REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n°17
Commune de PETERSBACH

APPROBATION PLUi : 06/02/2020
APPROBATION MS1 : 27/10/2022
MODIFICATION N°1 APPROUVEE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 21/05/2026

A Bouxwiller, le 28/05/2026
M. Fabrice ENSMINGER, le Président

Le Président,
Fabrice ENSMINGER

conduite d'études :
OTE Ingénierie



1:2 000